

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Madame Nathalie JOLLY

Absent : Monsieur Christophe GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 13/03/2024	Nombre de votants	15
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	19	Suffrages exprimés
13	Pour	15
Nombre de membres présents	13	Contre
02	02	00
Nombre de procuration		

24.21 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association Côte a Coast

Il est rappelé que, sous l'impulsion du Conseil Municipal et de quelques Marsellois volontaires, la commune de Marsilly a signé une charte de jumelage avec le comté de Baltimore (Irlande), le 10 septembre 2016.

Par ailleurs, une convention de partenariat, signée en date du 22 octobre 2018 entre la commune et l'association Cote a Coast, détermine les modalités selon lesquelles la commune donne mandat à ladite association pour mettre en œuvre toutes les activités impliquées par le jumelage.

Conformément à l'article 13 de cette convention, la liaison permanente entre le Conseil municipal et le Conseil d'administration de Cote a Coast est assurée par les conseillers municipaux référents, membres de droit du Conseil d'Administration, désignés à cet effet par le Conseil municipal. Cette représentation est expressément prévue par les statuts de l'association Cote a Coast, qui a fixé à deux le nombre de représentants.

Il est précisé que ces membres de droit jouissent des mêmes prérogatives et pouvoirs que les autres administrateurs, et participent en conséquence à toutes les séances du Conseil d'administration avec voix délibérative, sans pouvoir, toutefois, solliciter le mandat de président ou celui de trésorier.

AR Prefecture

017-211
Reçu le

Par délibération n°20.40 du 23 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné en qualité de représentants Madame Marie BADIER et Monsieur Daniel MARCONNET. Suite à la démission de ce dernier de son mandat de conseiller municipal, il convient de nommer le conseiller appelé à le remplacer pour siéger au Conseil d'Administration de Cote a Coast.

Il est rappelé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire le prévoyant expressément, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Est candidat : Monsieur Joseph GARCIA.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu la convention de partenariat signée le 22 octobre 2018 entre la commune et l'association Cote a Coast,

Vu les statuts de l'association Cote à Coast,

Vu la délibération n°20.40 eu 23 juillet 2020, portant désignation de Madame Marie BADIER et Monsieur Daniel MARCONNET en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de Cote a Coast,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de Monsieur Daniel MARCONNET, démissionnaire du Conseil Municipal au 5 mars 2024,

Considérant la candidature unique de Monsieur Joseph GARCIA,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Joseph GARCIA comme représentant au sein du Conseil d'administration de l'association Cote a Coast ;

PRECISE que le statut de Madame Marie BADIER en tant que second représentant de l'assemblée délibérante au sein de cette association n'est pas remis en cause.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 mars 2024



The image shows an official circular stamp of the Municipality of Marsilly. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSILLY' at the top and 'Marsilly' at the bottom. A signature is written over the stamp, and the name 'Hervé PINEAU' is printed below the signature.

Le Secrétaire,

Franck COUDRAY



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Coudray', written over the printed name.